

DECRET N°91-181 du 31 juillet 1991
PORTANT PROMOTIONS ET NOMINATIONS
A TITRE NORMAL ET CIVIL DANS
L'ORDRE DU MERITE DU BENIN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi n°90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n°86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n°87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Loi n°87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret n°91-68 du 04 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret n°91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire Gilbert GBENCU, en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets n°88-337 du 29 Août 1988 et n°89-221 du 15 Juin 1989 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 18 au 25 Juillet 1991 ;
- SUR Proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 juillet 1991.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont promues et nommées ^{à titre} normal et civil dans ^{rang} l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre, du 1er Août 1991, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent :

I - P R O M O T I O N S

AU GRADE DE COMMANDEUR

- Madame LAINE Marie Epouse FERRIN
- Monsieur GANGBO ZINSOU Samuel

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur ADANDE Jacques

II - N O M I N A T I O N S

AU GRADE DE CHEVALIER

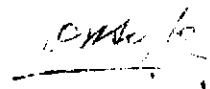
- Madame GREKAN Née HINSA Antoinette
- Messieurs BANKOLE A. C. Antoine
SOLAKIC Faustin
ASSOGMA C. Michel (à titre Posthume)
IKKOU Amoussou Pascal
CCDJIA Antoine Nestor
MAVCHA Nonvidé Joseph
AGBO Raymond
ZOMASSI Aïdoï Bruno
DCSSOU-YOVC Dominique
AMOUSSOU-GUENCU Eloi
DANGC Nadey Sahidou
CHOU GUIDOU Yaya
YESSOUFCU Mamadou Rafiou
FADATRO Dominique
DCSSOU Charles Gbehouanou
TOURE SANKOUSSI Abdoulaye
VICU C. Bernardin
MOUSSEDIKU Nadjim
TIEJANI Serpos Nouréni Rémi
LALOUIC Adéola Roger

.../...

ARTICLE 2 : Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

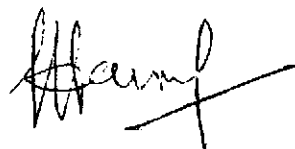
Fait à COTONOU, le 31 juillet 1991

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN



Nicéphore D. S O G L C.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN PAR INTERIM,



Grégoire Gilbert GBENCU.-

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - MCR 4 - Ministères 15 - Grande Chancellerie
20 - CS 4 - SGG 4 - SPD 2 - ONEI 2 - DCCI 1 - CSM 1 - BE-DAN 2 - DIE -
DIC - INSAE 3 - IGE et ses Sections 2 - UNB-FASJET-INSJA 3 - Préfets 6 -
CORB 2 - Intéressés 24.